



29.XII.1992

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION**

DIRECTION GÉNÉRALE DE  
L'ORGANISATION DES ÉTUDES,  
DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE  
ET DES BÂTIMENTS SCOLAIRES  
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

—————  
DIRECTION D'ADMINISTRATION DE  
L'ORGANISATION DES ÉTUDES

—————  
SERVICE GUIDANCE P.M.S.

A Mmes les Directrices et  
MM. les Directeurs des centres  
psycho-médico-sociaux organisés ou  
subventionnés par la Communauté française  
A MM. les Gouverneurs de Province,  
Bourgmestres et Mandataires des pouvoirs  
organisateur des centres P.M.S.  
subventionnés

Pour information:  
Aux membres de l'inspection

RÉFÉRENCES À RAPPELER DANS LA RÉPONSE :

IV/BG/BG/92

Instruc. 92 148

Info. sub. 92/16

14244298

Objet : Rapport du Conseil Supérieur de Guidance.

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe,  
pour information, le rapport du Conseil Supérieur de Guidance pour  
l'année scolaire 1991-1992.

L'Administrateur général,

José DOOMS.

CONSEIL SUPERIEUR DE LA GUIDANCE PSYCHO-MEDICO-SOCIALE

A.R. 30. 06. 1976

RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 1991-1992.

Composition du Conseil Supérieur de la Guidance P.M.S.

Délégué du Ministre : Mr Gilles **VERTENEUIL**

Déléguée de l'Administration : Mm Odette **MICHOT**

Délégués des Centres PMS de la Communauté française :

Mr Serge **COLLARD**, Directeur CPMS SPA, **VICE-PRESIDENT**

Mr Francis **PLAQUET**, Directeur CPMS GOSSELIES

Mr Henri-Jean **GINDT**, Inspecteur disc.sociale

Mm J. **SAMRAY**, Chef de travaux au CPMS de Formation

Délégués des CPMS du Subventionné Officiel :

Mr Raymond **FOGELBAUM** (jusqu'au 1.12.92) , ensuite :

Mr J. **HOFMANS**, Directeur CPMS III de la Ville de Bruxelles

Dr **FAIDHERBE**, Inspecteur général des CPMS de la Province de Liège

Mm Martine **WILKIN**, Directrice CPMS III Ville de Liège, **SECRETAIRE**

Mr **ANTOINE**, Cpp au CPMS Provincial II de Charleroi

Délégués des CPMS du Subventionné Libre :

Mr Guy **BOUDRENGHIEN**, Secrétaire général FCPL

Mr André **LEBLANC**, Directeur PMS honoraire, Membre du P.O. des  
CPMS Libres de Marche II et de Neufchateau

Mr Jacques **LEGRAND**, Directeur PMS honoraire et Mandataire du P.O.  
du CPMS Libre d'ARLON, **PRESIDENT**

Mm Elisabeth **STASSEN**, Infirmière, CPMS Libre Liège II

Représentants des Associations de parents :

Mm **HUBRECHTS**, pour la FAPEO

Mr **GHISTELINCK**, pour la CNAP

Représentants de l'enseignement :

Mr J. **HUMBLET**, attaché à la Direction générale du SNEC

Mr Ch L **VANDENDRIESSCHE**, Directeur de l'école professionnelle LA CIME

Mm R M **STASSART** Préfète de l'Athénée royal à Seraing

Mm R M **BRAECKEN**, Conseiller à l'U V C B

\*\*\*\*

## INTRODUCTION

Le Conseil Supérieur de la Guidance Psycho-médico-sociale (C S G) rappelle qu'il a pour mission de donner au Ministre ayant le Service de Guidance P M S dans ses attributions des avis sur l'organisation des Centres P.M.S., de répondre à toutes les questions que le dit Ministre lui soumet, et d'émettre des propositions sur tous les sujets relevant de la compétence des Centres Psycho-médico-sociaux (A.R. du 30 juin 76 instituant un Conseil Supérieur de la Guidance P.M.S).

\*\*\*\*\*

Durant l'année scolaire 1991-1992, le CSG a traité les sujets suivants :

### 1. COMMISSION " MAI 91 " :

Cette Commission, composée de 12 membres (4 de chaque réseau), créée en Mai 91 pour étudier le problème de l'évaluation et de la promotion du travail en PMS, a poursuivi ses travaux et a rendu un rapport intérimaire en avril 92

- \* Diversité d'action des centres, mais présence d'une plate-forme commune ;
- \* L'institution doit réfléchir sur elle-même, avoir un regard sur son propre fonctionnement ;
- \* Nécessité d'une lisibilité : une lisibilité interne est souhaitable avant une lisibilité externe ;
- \* Insistance sur la nécessité de **prudence** quant au choix des critères ;
- \* Un état de situation n'est pas de la promotion, mais peut y préparer.

Le travail de la Commission est apprécié et doit se poursuivre.

### 2. INAMI et LOGOPEDIE

A la réunion de Septembre 1991, l'avis du CSG a été le suivant :

- \* Ne pas divulguer le **chiffre Q.I.**
- \* Remettre l'avis aux parents, au cours d'un entretien ;
- \* Signaler que l'enfant a un Q.I., soit supérieur, soit inférieur à 86.

En JUIN 92, suite à une proposition de la FCPL, le CSG a écrit au Ministre pour demander qu'une concertation soit organisée entre les responsables de la Guidance PMS et l'INAMI afin de formuler un critère de remboursement qui tienne mieux compte de la réalité de l'enfant et des services que les PMS peuvent fournir. Le CSG demande que les CPMS soient saisis des cas proposés au remboursement par l'INAMI avant que la décision d'organiser une rééducation logopédique soit prise.

### 3. COMMISSION RECYCLAGE INTER-RESEAUX.

Cette Commission, composée des six inspecteurs PMS, du Directeur du CPMS de formation de la Communauté française, et de six membres (deux par réseau), a été chargée d'organiser en 1993 un **recyclage résidentiel inter-réseaux** pour Directeurs PMS, comme en 1986 et 1989.

Le thème en serait l'**animation et la gestion des PMS, dans un sens très large**. Ce recyclage aura lieu en Octobre 1993, en Ardenne.

Il sera précédé d'une journée pour tous les agents PMS, en Mai 93, avec comme thème principal la **Maltraitance**.

4. Mis au courant du décret du 3.7.91 et de l'arrêté du 26.6.91 concernant la **FORMATION PAR LES CLASSES MOYENNES**, le CSG a souhaité que le Service de Guidance PMS continue à diffuser dans les Centres PMS les principales circulaires concernant la Formation par les Classes moyennes.

5. Le CSG a été attentif à l'évolution de l'enseignement technique et professionnel.

Il a reçu successivement :

\* Monsieur **Pouleur**, du CPEONS

\* Monsieur **Rogier**, de la Communauté française (sur l'état de la Réforme de l'Enseignement professionnel) ;

\* Madame **Letier** (SNEC) qui nous a fait part de l'état actuel de la réflexion de la Commission pédagogique technique-professionnel du SNEC.

#### 6. FORMATION CONTINUE

Le CSG, suite au décret du 24 décembre 1990, article 11, a demandé au Ministre des instructions concrètes concernant la manière de "dresser le bilan des programmes d'activités de formation de l'année scolaire écoulée, et de formuler des suggestions et recommandations qui lui paraissent utiles".

Cela ne pourra se faire que pour l'année 1993.

7. Le CSG a insisté auprès du Ministre pour que l'encadrement PMS des CEFA devienne organique.

#### 8. RADIOSCOPIE DE L'ENSEIGNEMENT

Le CSG s'est étonné que les CPMS n'aient pas été consultés par questionnaire.

\*\*\*\*\*

Si l'un ou l'autre point ci-dessus vous intéressait, veuillez contacter le Secrétariat du CSG, ou un de ses membres.

\*\*\*\*\*